

684



RÉPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE



**RENCONTRE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR  
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AVEC LES  
ORGANISATIONS PAYSANNES**

RAPPORT FINAL

SEPTEMBRE 2005

684



**RÉPUBLIQUE DU NIGER**  
**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**



**RENCONTRE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR  
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AVEC LES  
ORGANISATIONS PAYSANNES**

**RAPPORT FINAL**

**SEPTEMBRE 2005**

## SOMMAIRE

I. DEROULEMENT DES TRAVAUX .....	3
II. RESUME DES TRAVAUX .....	5
2.1. Recommandations générales communes aux sous-secteurs Agriculture, Elevage et Artisanat : .....	6
2.2. Recommandations relatives au sous-secteur Agriculture : .....	6
2.3. Recommandations relative au sous-secteur Elevage : .....	7
2.4. Recommandations relatives au sous-secteur Artisanat : .....	8
2.5. Recommandation spéciale : .....	8
MOTION DE REMERCIEMENT .....	8
ANNEXES : .....	9
. Rapport de la commission Agriculture	
. Rapport de la commission Elevage	
. Rapport de la commission Artisanat	
. Discours d'ouverture de SEM Mamadou Tandja, Président de la République, Chef de l'Etat	
. Allocution de bienvenue de Monsieur Labo Moussa, Ministre du Développement Agricole	
. Intervention de Organisations Paysannes	
. Discours de clôture de Monsieur Labo Moussa, Ministre du Développement Agricole	

## I. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les 15 et 16 septembre 2005, Son Excellence Monsieur Mamadou Tandja Président de la République, Chef de l'Etat, a rencontré les représentants des organisations paysannes et artisanales du Niger dans l'auditorium Sani Bako, en présence du Premier Ministre par intérim, des Ministres en charge du Développement Agricole, des Ressources animales, du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Intérieur et de la Décentralisation, des Gouverneurs des régions ainsi que des cadres centraux des différents ministères concernés.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le message des organisations paysannes, l'allocution de bienvenue du Ministre du Développement Agricole et le discours d'ouverture de la rencontre par Son Excellence le Président de la République.

Dans leur message, les organisations de producteurs ont tenu à remercier son Excellence le Président de la République pour cette heureuse initiative qui leur donne l'occasion de lui faire part de leurs contraintes et partager leurs propositions de solutions en vue de l'amélioration des productions agropastorales et artisanales ainsi que des conditions de commercialisation des produits.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Labo Moussa, Ministre du Développement Agricole a souligné l'importance de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Artisanat dans l'économie nigérienne ainsi que le rôle des organisations des producteurs dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mamadou Tandja, a situé la rencontre dans le contexte de polémique sur la situation alimentaire du pays dûe au déficit céréalier de 223.000 tonnes enregistré en 2004. Il a ensuite souligné les efforts déployés par le Gouvernement pour faire face à la crise alimentaire, notamment la vente à prix modéré de 42.000 tonnes de céréales entre août 2004 et juillet 2005, les distributions gratuites des aides alimentaires et les appuis à la production consentis aux producteurs et aux femmes rurales.

Le Président de la République a exhorté les organisations rurales à plus d'efforts de production. Il a ensuite donné les bases de réflexion de la rencontre. Ce sont notamment :

### **1. Dans le domaine des productions agricoles :**

- Augmenter notre production de manière substantielle grâce au changement de nos moyens de production, de gestion des pluies, d'utilisation des sols et de diversification des cultures.

### **2. Dans le domaine de l'élevage :**

- sécuriser au maximum l'excédent fourrager que pourrait générer la présente campagne agricole.
- la pratique de l'élevage extensif dans le zone Nord, favorisée par la sécurité renforcée des personnes et des biens, ainsi que la réalisation de nombreux points d'eau ;
- le développement de l'élevage intensif dans les zones centrales et du sud ;
- la réalisation d'abattoirs modernes en vue de favoriser l'exportation efficiente de viande fraîche et d'autres produits animaux.

### **3. En matière artisanale, il s'agit de :**

- Améliorer les conditions de travail des artisans ;
- Trouver des débouchés porteurs pour les articles de grande qualité que nous produisons.

### **4. Pour la commercialisation et la conquête des marchés :**

- Exploiter au mieux les possibilités nombreuses qui s'offrent à nous aussi bien au niveau de notre sous région, avec l'Union Européenne, que dans le cadre de l'AGOA en matière d'échanges commerciaux entre les Etats-Unis d'Amérique et notre pays.

Son Excellence Monsieur Mamadou Tandja, Président de la République. a rassuré les producteurs de l'engagement de l'Etat, à travers ses structures techniques, à assurer l'encadrement adéquat et donner l'impulsion nécessaire pour une relance décisive du monde rural, synonyme de développement et de bien être des populations.

- la diffusion des semences améliorées en quantité et de qualité suffisante par un appui conséquent à la recherche agronomique et la réhabilitation des centres de multiplication des semences en confiant leur gestion à des professionnels ;
- l'allocation d'un budget conséquent au Ministère de Développement Agricole en vue de renforcer ses capacités opérationnelles d'intervention notamment par le recrutement des cadres afin de relever le taux d'encadrement des agriculteurs ;
- la mise en place effective de fonds de commercialisation au plus tard le 15 octobre 2005 ;
- la responsabilisation totale de l'Office de Produits Vivriers du Niger (OPVN) dans la gestion des fonds relatifs à la constitution du stock stratégique des produits alimentaires en impliquant les organisations paysannes dans les opérations d'achat des céréales ;
- la modernisation des pratiques culturales par la poursuite de la vente à prix modérés des matériels et intrants agricoles à travers les organisations paysannes ;
- la promotion des grands producteurs et/ou exportateurs capables de conquérir les marchés régionaux et internationaux.

### **2.3. Recommandations relative au sous-secteur Elevage :**

- Mettre en place des stocks de sécurité d'aliments bétail décentralisés au niveau de toutes les communes pour prévenir les déficits fourragers (50 tonnes par commune en zone agricole et agro pastorale, 100 tonnes par commune en zone pastorale et 200 tonnes par communauté Urbaine);
- Sécuriser les pâturages par la réalisation des pare-feux ;
- Assurer la sécurité des éleveurs et de leurs biens en zone pastorales ;
- Favoriser l'émergence des ranches privés ;

## **2.1. Recommandations générales communes aux sous-secteurs Agriculture, Elevage et Artisanat :**

- le renforcement des capacités opérationnelles d'intervention des services techniques ;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des organisations paysannes et des producteurs par le relèvement du taux d'encadrement et la formation ainsi que la multiplication des radios rurales ;
- la poursuite du warrantage et de la mise en place des banques céréalières ;
- la mise en place d'un fonds de garantie à l'exportation ;
- le renforcement des capacités de l'Association Nigérienne pour la Promotion des exportations agropastorales (ANIPEX) pour un meilleur encadrement des exportateurs de nos produits ;
- la promotion d'industries de transformation des produits agropastoraux et artisanaux ;
- l'opérationnalisation effective du guichet unique ;
- les mesures d'ordre financier et fiscal propres à promouvoir la production et l'exportation des produits agropastoraux et artisanaux ;
- Mettre en place, au niveau de la Banque Régionale de Solidarité, pour les coopératives d'artisans, une ligne de crédit d'un montant significatif à prélever sur le Programme Spécial du Président de la République (Fonds PPTE).

## **2.2. Recommandations relatives au sous-secteur Agriculture**

- la mise en œuvre d'un programme de lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement des cultures irriguées ;

Intervenant en langues nationales Son Excellence Monsieur le Président de la République a explicité ces orientations. Il s'agit en l'occurrence de :

- l'achat de 100 000 tonnes de céréales à travers l'OPVN en impliquant les Organisations des producteurs ;
- la poursuite de la mécanisation agricole ;
- la production des semences de variétés précoces ;
- la bonne gestion des effectifs des troupeaux ;
- une meilleure organisation pour la promotion de la qualité des produits agropastoraux et artisanaux pour l'exportation.

Après la cérémonie d'ouverture un bureau de plénière présidé par Monsieur Labo Moussa, Ministre du Développement Agricole a été mis en place.

La Réunion a ensuite écouté en plénière la présentation de la Directrice du Commerce Extérieur sur les opportunités offertes par L'AGOA. Elle a surtout insisté sur les contraintes liées à l'AGOA 2 portant notamment sur les normes de qualité et les conditions d'accès aux marchés limitées par un partenariat avec des opérateurs américains.

Après la séance plénière trois commissions ont été mises en place :

- La commission Agriculture présidée par Monsieur Labo Moussa, Ministre du Développement Agricole ;
- La commission Artisanat présidée par Monsieur Amadou Nouhou, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat.
- La commission Elevage présidée par Dr. Abdoulaye Barkiré, Inspecteur Général des services du Ministère des Ressources Animales :

## II. RESUME DES TRAVAUX

A l'issue des travaux des commissions adoptés en plénière la Réunion fait les principales recommandations suivantes (les rapports des commissions sont joints en annexes) :



- Accélérer la mise en place du fond d'urgence (sur budget national) pour prévenir les crises pastorales ;
- Continuer les négociations avec les Etats voisins pour faciliter et garantir la libre circulation des éleveurs et leurs troupeaux.

#### **2.4. Recommandations relatives au sous-secteur Artisanat :**

- promouvoir la consommation des produits artisanaux par les nigériens ainsi que l'équipement des bureaux administratifs par les produits fabriqués localement ;
- favoriser l'accès des artisans aux marchés publics à travers la Fédération Nationale des Artisans du Niger-FNAN (mobilier scolaires et de bureau, matériels agricoles, mobilier des case de santé, etc.) ;
- appuyer l'organisation du Salon International de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM) qui vient d'être institutionnalisé par décret n°2005-148/PRN/MT/A du 12 juillet 2005 ;
- élargir le Programme Spécial du Président de la République au secteur de l'Artisanat pour financer les investissements identifiés lors de cette rencontre pour un montant de 2. 514.670.000 FCFA;
- mettre tout en œuvre pour permettre aux artisans de bénéficier des avantages et préférences tarifaires offerts par l'AGOA.

#### **2.5. Recommandation spéciale :**

Afin de rapprocher le paysan de l'Autorité et de suivre les décisions issues de ces rencontres, la Réunion recommande l'institutionnalisation de la journée du 15 septembre comme journée du paysan nigérien.

### **MOTION DE REMERCIEMENT**

Les participants à la Réunion de Niamey, tenue les 15 et 16 septembre 2005 adressent leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Mamadou Tandja Président de la République, Chef de l'Etat pour sa disponibilité constante, sa clairvoyance et le soutien qu'il ne cesse d'apporter aux organisations paysannes.

**ANNEXES**

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
\*\*\*\*\*  
**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT**  
**AGRICOLE**  
\*\*\*\*\*

**RENCONTRE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE AVEC LES ORGANISATIONS PAYSANNES**  
Niamey, du 15 au 16 septembre 2005

**Rapport de la Commission Agriculture**

**Septembre 2005**

Les 15 et 16 septembre 2005 la commission Agriculture s'est réunie dans la salle de réunion du Ministère de Développement Agricole. Avant d'entamer leurs travaux, les membres de la commission ont mis en place un bureau composé de :

- Président : M. LABO Moussa, Ministre du Développement Agricole
- Vices- Présidents : Messieurs Abba Malam Boukar, Gouverneur de la région de Zinder, Laouali Moutari, Gouverneur de la région de Dosso et Ibrahim Belko, Gouverneur de la région de Maradi;
- Rapporteurs : Messieurs Abdou Chaibou , SG/ MDA, Moustapha Kadri, président de l'ORO/AOC, Saidou Anatché, OPVN et Mahamadou Hassane, FUCOPRI.

La liste des membres de la commission est jointe en annexe.

La méthodologie adoptée pour conduire les travaux a consisté à introduire les débats sur les points examinés par le Président puis à donner la parole aux participants en privilégiant les représentants des organisations paysannes.

Après des échanges riches et fructueux la commission formule les recommandations suivantes :

#### **1- En matière d'accroissement des productions agricoles :**

- la diffusion des semences améliorées en quantité et de qualité suffisante par un appui conséquent à la recherche agronomique et la réhabilitation des centres de multiplication des semences en confiant leur gestion à des professionnels;
- la vulgarisation des résultats de la recherche agricole par la généralisation de partenariat avec les organisations paysannes;
- la modernisation des pratiques culturales par la poursuite de la vente à prix modérés des matériels et intrants agricoles (tracteurs adaptés, semences, engrais, produits phytosanitaires, matériel de l'irrigation). S'agissant particulièrement des tracteurs, la commission suggère d'étudier les possibilités de confier leur gestion aux organisations paysannes eu égard aux capacités financières limités des producteurs;
- le financement de la production par la création d'une banque agricole et la généralisation des institutions de micro finance;
- l'allocation d'un budget conséquent au Ministère de Développement Agricole en vue de renforcer ses capacités opérationnelles d'intervention notamment par le recrutement des cadres ;
- la mise en œuvre d'un programme de lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement des cultures irriguées ;

- la mise en valeur de tous les sites irrigables en créant les conditions d'accès à la terre;
- la réhabilitation des périmètres irrigués et la réalisation du barrage de Kandagi.

## **2- En matière de commercialisation des céréales :**

Dans le cadre de la reconstitution du stock stratégique des produits alimentaires et pour garantir un succès à l'opération et assurer des revenus aux producteurs

la commission recommande :

- la responsabilisation totale de l'Office de Produits Vivriers du Niger (OPVN) dans la gestion des fonds et en impliquant les organisations paysannes dans les opérations d'achat;
- la mise en place effective de fonds de commercialisation au plus tard le 15 octobre 2005;
- la poursuite du warrantage et de la mise en place des banques céréalières.

## **3-En matière des exportations des produits agricoles:**

Afin de permettre au Niger de tirer profit des opportunités offertes par les marchés extérieurs et notamment au niveau de l'AGOA et l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne la commission recommande:

- la poursuite de la normalisation et la labélisation des nos produits;
- la mise en place d'un fonds de garantie à l'exportation;
- l'accès au crédit bancaire par l'assouplissement des conditions d'éligibilité;
- la transformation des produits agricoles par l'introduction et / ou la mise au point des technologies appropriées ;
- la promotion des grands producteurs et/ou exportateurs capables de conquérir les marchés régionaux et internationaux ;
- la mise en place des comptoirs de commercialisation des produits agricoles.

## **4- En matière de renforcement des capacités:**

Pour un meilleur fonctionnement des organisations paysannes, la commission recommande:

- le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des organisations paysannes et des producteurs ;
- la multiplication des radios rurales pour l'information et la sensibilisation des producteurs ;

- le renforcement des capacités de l'Association Nigérienne pour la Promotion des exportations agropastorales (ANIPEX) pour un meilleur encadrement des exportateurs de nos produits.

**Recommandation spéciale:**

Afin de rapprocher le paysan à l'Autorité et de suivre les décisions issues de ces rencontres, la commission recommande l'institutionnalisation de la journée du 15 septembre comme journée du paysan nigérien.

**Motion de remerciement:**

Les participants à la rencontre de Niamey, tenue les 15 et 16 septembre 2005, adressent leurs vifs remerciements à SEM MAMADOU TANDJA, Président de la République, Chef de l'Etat, pour sa disponibilité, sa clairvoyance et le soutien qu'il ne cesse d'apporter aux organisations paysannes.

Fait à Niamey le 16 septembre 2005

La Commission

## Commission Agriculture

### Liste de présence

- |                               |                              |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1. Belko Ibrahim              | Gouverneur Maradi            |
| 2. Laouali Moutari            | Gouverneur Dosso             |
| 3. Bagnou Idrissa             | Plate Forme Paysanne         |
| 4. Moustapha Kadri            | Président ORO/AOC            |
| 5. Amadou Adamou              | Producteur CN V              |
| 6. Maxime Banoin              | Cons. en Dével. Rural /PRN   |
| 7. Hadjara Issoufou           | Groupem Kandé Gomni/kollo    |
| 8. Oudou Abdoulaye            | Coopérative Tillabéri        |
| 9. Moustapha Issa             | Trésorier Adj Chambre d'Ag.  |
| 10. Elh Badjé Sarkin Abzin    | Coopérative Madaoua          |
| 11. Moudi Harouna             | Président Fédération Magaria |
| 12. Aboubacar Sadi            | Prés. Chamb. Agri. Zinder    |
| 13. Elh. Ousmane Madougou     | Prés. Union Coop. Konni      |
| 14. Oumarou Brah              | Prés. Féd. Mirriah / Zinder  |
| 15. Mati Maï Kaka             | Coop Nord Madarounfa         |
| 16. Abouba M. Kaka            | Famada de Talawtchi Bagagi   |
| 17. Elh. Abdoulaye Souleymane | Jaraka Tahoua                |
| 18. Elh. Mahamadou Moussa     | FUCAP Tahoua                 |
| 19. Ahmade Ibrahim            | Coop. Agri. Départ. Tchiro   |
| 20. Abdo Mohamed              | Coop. Agri. Départ. Arlit    |
| 21. Amghar M. Moussa          | Coop. Agri. Départ. Bilma    |
| 22. Elh. Yacouba Adamou       | FSRC de Matameye             |
| 23. Dr. Moussa Hassane        | INRAN Niamey                 |
| 24. Younoussa Karidio         | Prés. Chamb. Agri. Oual      |
| 25. Mme Zaratou Seydou        | Très. Coop. Rég. Agri. Til.  |
| 26. Ibrahim Bako              | Coop. Agri. Guidan Roundji   |
| 27. Elh. Labo Sami            | Coop. Noma Dakoro            |
| 28. Boubacar Morou            | DAC/POR Niamey               |
| 29. Yahaya Zibo               | Coop. Agri. Dosso            |
| 30. Bassirou Amadou           | Projet Intrants/Ny           |
| 31. Sahadou Bawa              | Coord. PPEAP Ny              |
| 32. Samba Ly Souleymane       | DAC/POR Ny                   |
| 33. Boubacar Wankoye          | PCA ANIPEX Ny                |
| 34. Elh. Aboubacar Intagle    | Coop. Maraîchère Tahoua      |
| 35. Elh. Illa Ala             | Chamb. Rég. Agri. Zinder     |
| 36. Ado Salifou               | Chamb. Rég. Agri. Zinder     |
| 37. Elh. Souley Yantou        | Chamb. Rég. Agri. Maradi     |
| 38. Lawali Oumarou            | Chabou Tessaoua              |
| 39. Zakari Faran              | Dosso                        |
| 40. Idrissa Dan Malam         | Gaya                         |
| 41. Harouna Siddo             | Coop. Agri. Filingué         |
| 42. Ismaghil Anar             | Prés. Chamb Agri Tillab      |
| 43. Mahamane Laouali Balla    | MCI/PSP Niamey               |

46. Mme Mamadou Aïchatou  
47. Jimira Orgo  
48. Amoumoune Azori  
49. Mahamadou Hassane  
50. Alassane Souleyman  
51. Harouna Assakaley  
52. Billou dit Sofo Harouna  
53. Ali Zaki Ahmed  
54. Omar Alimi  
55. Oumarou Garba  
56. Moussa Yerima  
57. Hama Saley  
58. Elh. Mamoudou Kalla  
59. Adamou Chaïfou  
60. Adamou Ekoye  
61. Mani Amadou  
62. Elh. Hama Saley  
63. Badamassi Boukary  
64. Hachimou Sidibé  
65. Abdou Maïdaji  
66. Abdo Mahamane  
67. Goni Maomi Nasser  
68. Saïdou Amatché  
69. Guirguir Abakaga  
70. Ari Kaka Da Malli  
73. Oumara Boukar Brime  
74. Elh. Tahirou Ibrah  
75. Boubacar Ousseïni  
76. Seïdou Alferi  
77. Saley Maourikoy  
78. Seyni Soumeyla  
79. Harouna Djibo  
80. Harouna Siddo  
81. Dr. Moussa Hassane  
82. Moussa Alkawali  
83. Abdou Chaïbou  
84. Abba Malam Boucar  
85. Labo Moussa  
86. Adamou Souley  
87. Amadou Gourby Garba  
88. Seyni Saley  
89. Maman Sani Ibrahim  
90. Diop Amadou  
91. Elh. Abou Ali  
92. Abdou Garba  
93. Amadou Idrissa  
94. Elh. Garba Abdou  
95. Elh. Maman Abdou

DCE/T/CI/PSP  
Coopérative Mayahi  
Prés. CRA Agadez  
FUCOPRI Tillabéri  
OPVN/Ny  
Directeur Adj RINI Ny  
DAC/POR Ny  
Centrale Approvis Ny  
RINI  
Coop. Gaya  
Président CRA Dosso  
Coop. Bouza  
Prés. Fédér. OP Zinder  
DG/OPVN  
ONAHA Ny  
Président BC Bouza  
Président FUCAP Bouza  
Gestionnaire BC Bouza  
Président CRA Tahoua  
SP ANPIP Niamey  
Président Coop. Arlit  
Président CRA Diffa  
OPVN Niamey  
PROPAN Niamey  
SG Union Klafroun Diffa  
Prés. Union Klafroun Diffa  
CAPANI Niamey  
Moriben Téra  
Moriben Karma Tillab.  
Moriben Bokki – Say  
CONACCOOP Ny  
FUCOPRI Niamey  
Fédération Filingué  
INRAN Niamey  
Tahoua  
SG/MDA  
Gouverneur Rég. Zinder  
Ministre Dév. Agricole  
Prés. Union Riz Kollo  
AFMA Niamey  
Loga  
Inspect. Sces MDA  
Inspect. Sces MDA  
DG/SOTRACRI  
Assoc. des Pêcheurs  
Assoc. des Pêcheurs  
Assoc. des Pêcheurs  
Prés. Chamb. Nat. Agri



**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES**

**RENCONTRE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, AVEC LES ORGANISATIONS  
PAYSANNES**

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
ELEVAGE**

**Septembre 2005**

L'an deux mil cinq et le quinze septembre se sont tenus dans la salle de réunion du Ministère des Ressources Animales les travaux de la commission élevage mise en place dans le cadre de la rencontre de Son Excellence Monsieur le Président de République, Chef e l'Etat avec les Organisations Paysannes.

Avant de commencer ses travaux, la commission a procédé à la mise en place de son bureau dont la composition suit :

**Président : Dr Abdoulaye Barkiré Inspecteur Général des services/MRA, représentant du Ministre des Ressources Animales**

**Vice-présidents :**

**M Mahamadou Zeti Maïga Gouverneur de Tahoua**

**M Oumarou Yacouba Gouverneur de Diffa**

**M Iro Yahouza Gouverneur de Tillabéri**

**Rapporteurs :**

- **Dr Maikano Issoufou DLV/MRA**
- **Tchindo Daouda DEP/MRA**
- **Abdou Amadou Coordonnateur PSEAU**
- **Amadou Danguï représentant Eleveurs**
- **Ibrahim Alhou représentant Eleveurs**

Conformément aux orientations données par Son Excellence Monsieur le Président de République, Chef e l'Etat dans son discours d'ouverture, la commission a débattu des points suivants :

1. Comment sécuriser et augmenter les productions animales en zone pastorale nord, en zone agro pastorale (centre du Pays) et en zone agricole (sud du pays) ?
2. Comment améliorer la commercialisation des productions animales dans chacune des zones agro écologiques définies plus haut ?

A l'issue des débats sur les questions soumises à son appréciation, la commission est parvenue aux conclusions suivantes.

Au niveau des trois zones agro écologiques :

- Renforcer les capacités d'intervention des services des ressources animales et des associations d'éleveurs.
- Accélérer la mise en place du fonds d'urgence (sur budget national) pour prévenir les crises pastorales ;
- Sensibiliser les autorités communales sur la nécessité de favoriser l'inter communalisation dans le cadre de l'exploitation ressources fourragères ;
- favoriser l'émergence des ranchs privés ;
- améliorer la couverture scolaire en milieu nomade ;
- mettre en place des stocks de sécurité d'aliments bétail décentralisés au niveau de toutes les communes pour prévenir les déficits fourragers (50 tonnes par commune en zone agricole

et agro pastorale, 100 tonnes par commune en zone pastorale et 200 tonnes par communauté Urbaine);

- vulgariser la loi cadre relative à l'élevage et accélérer le processus d'élaboration du code pastoral ;
- Accorder plus d'importance au secteur élevage au niveau national ;

A) en zone pastorale

Les participants ont reconnu la nécessité de promouvoir l'élevage extensif dans cette zone compte tenu de la spécificité. Pour ce faire, les conditions suivantes doivent être remplies en vue de garantir une bonne productivité du cheptel et une contribution significative du secteur l'économie nationale.

- assurer la sécurité des éleveurs et leurs biens en zone pastorale
- prendre des dispositions pour sécuriser les pâturages réalisation de pare feux ;
- réaliser des points d'eau là ou cela est nécessaire pour améliorer l'exploitation des parcours ;
- faire un recensement objectif des pertes subies par les éleveurs suite à la crise pastorale et apporter un appui à la reconstitution du cheptel décimé ;
- Former les éleveurs aux nouvelles techniques d'élevage pour améliorer l'exploitation du cheptel en zone pastorale ;

B) en zones agro pastorale et agricole

- renforcer l'Intégration agriculture élevage ;
- lutter contre les plantes envahissantes au niveau des parcours (exp: du Sida *Cordifolia*)
- harmoniser les taux de dédommagement en cas de dégâts champêtres ;
- délimiter et affecter des zones d'élevage en vue de favoriser l'intensification;
- sensibiliser les éleveurs par le biais de leurs associations en vue d'une meilleure exploitation de leurs troupeaux (adapter l'effectif à la capacité d'entretien)
- promouvoir la création des industries de transformation des produits animaux (abattoirs laiteries tanneries etc) ;
- former les éleveurs aux techniques de production intensives pour améliorer le professionnalisme des acteurs en vue de garantir la compétitivité de nos produits sur le marché extérieur ;
- responsabiliser les éleveurs dans la gestion et la préservation des parcours.
- continuer les négociations avec les Etats voisins (dans le cadre des organisations sous régionales par exp.) pour faciliter et garantir la libre circulation des éleveurs et leurs troupeaux dans la Sous Région.

## Commercialisation

<b>Contraintes</b>	<b>Propositions de solutions</b>	<b>Intervenants</b>
Grands effectifs peu productifs ; Faibles assises financières des producteurs	Améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des animaux ; Accorder des facilités de financement aux éleveurs ;	Producteurs Associations d'éleveurs Services techniques Etat
Faiblesse des prix aux producteurs des produits et sous produits animaux	Organiser et améliorer la qualité la collecte et la conservation des produits et sous produits de l'élevage Construire des marchés à bétail modernes	Eleveurs opérateurs économiques Collectivités
Insuffisance d'information et de formation	Former et informer les producteurs Installer des radios rurales	Associations d'éleveurs services techniques ; opérateurs économiques Etat
Problème de commercialisation des produits et sous produits	Construire des unités de transformation (laiteries, mini laiteries, tanneries, abattoirs séchoirs) et mettre en place des réseaux de collecte ;	Producteurs ; Associations d'éleveurs opérateurs économiques Collectivités Etat
Problème de sécurisation des recettes lors de la vente des animaux sur certains marchés extérieurs	Créer les conditions de rapatriement des ressources financières	Etat Banques Opérateurs économiques
Insuffisance d'accès aux crédits des éleveurs	Créer une banque des éleveurs	Associations d'éleveurs Banques Etat
Inorganisation de acteurs	Développer la capacité et d'organisation et de négociation des acteurs	Etat Associations d'éleveurs Opérateurs économiques
Problèmes d'hygiène Et salubrité des produits animaux ;	Améliorer les conditions de préparation, de collecte et de transport des produits ; Construction d'abattoirs modernes;	Services techniques Opérateurs économiques Bouchers Organisations de producteurs Abattoirs Etat

## **MOTION DE REMERCIEMENTS**

A l'issue de ses travaux, la commission élevage adresse ses vifs et sincères remerciements à Son Excellence Mamadou Tandja Président de la République pour la marque d'attention qu'il a toujours accordée au monde rural nigérien.

**Fait à Niamey, le 16 septembre 05**

**LA COMMISSION**

### Liste de présente commission Elevage

Noms et prénoms	Structure	Région	Contact
Dr Aboulaye Barkiré	IGS/ MRA	Niamey	
Mahamadou Zéti Maiga	Gouverneur	Tahoua	
Tro Yahouza	Gouverneur	Tillabéri	
Oumarou Yacouba	Gouverneur	Diffa	
Dr Seini Aboubacar	DSA/MRA	Niamy	
Tchindo Daouda	DEP/MRA	Niamey	
Abdou Amadou	PSEAU	Niamey	
Dr Maïkano Issoufou	DLV/MRA	Madaoua	
Amadou Halidou	Représentant éleveur	Zinder	
Elh. Ibrahim Intchi	Représentant éleveur	Konn	
Bouba Ardo	Représentant éleveur	Konni	
Zeinabou Roua	Représentante "	Abalak	
Soumana Nouhou Cissé	Représentant "	Tahoua	
Rouga Boubé Kampeizé	Représentant "	Say	
Tchiekema Moussa	Représentant "	Dosso dep	
Adam Magagi Kanta	Représentant "	Agadez	
Marou Djibo	Représentant "	Zinder	
Bachir Maliki	PROPAN	Tillabéri	
Houmalane Kasko	Représentante eleveur	Niamey	
Moudiam Djibo	Coopérative ENIMINAL Dakoro	Agadez	
Mme Zeinabou Roua		Maradi	
Wanalher Ali	Représentant	Agadez	
Moussa Maoudé	CRA/Environnement	Dosso	
Amadou Idi	Eleveur Magaria	Zinder	
Anadou Dangui	Coord/AREN/Région/Dosso	Dosso	
Mamane Alou	Coord/AREN/Région/Loga	Loga (Dosso)	
Nana Daba	Représentante éleveur	Gouré	
Senguedou Djibir	" "	Gouré	
Ibrahim Alhou	Représentant éleveur	Abalak	
Ousmane Cissé	ZEN gaina	Tahoua commune	
Elhadj Gondah	Représentant éleveur	Tessaoua	
Mayaki Abdou	Représentant éleveur	Maradi	
Mohamed Sidi	Représentant éleveur	Tahoua	
Omar Ali Cherim	Représentant eleveur	Tanout	
Hamadou Ali	Représentant eleveur	Tera	
Amadou Idé	INRAN/Kollo	Tillabery	
Boubacar Bello	Président CAPAN	National	
Rabiou Wadine	SG CAPAN	National	
Bohari Laouali	Membre CAPAN	Com. III	
Rougga Banodjo	CAPAN	Com. II	
Rougga Boubacar Altiné	CAPAN	Com. IV	
Daouda Djibo	CAPAN	Com. V	
Boubacar Oumarou	Représentant éleveur	Bouza	
Abdou Adamou	MC/I/PSP/DLE	Niamey	
Elh. Maman Garba	Représentant éleveur	Gaya	
Mohamed Sidi	"	Tchintabared	
	"	Mavahi	

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES**

**RENCONTRE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
AVEC LES ORGANISATIONS PAYSANNES**

*Niamey, les 15 et 16 septembre 2005*

***Rapport de la commission artisanat***

*Niamey, le 16 septembre 2005*

# **I. Introduction**

Le jeudi 15 septembre 2005, se sont déroulés à Niamey, dans l'auditorium Sani Bako, les travaux de la commission artisanat de la rencontre de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, avec les Organisations Paysannes.

Cette commission est composée des représentants du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, dont le Ministre, des Gouverneurs des régions d'Agadez et de la Communauté Urbaine de Niamey, des délégués de la Fédération Nationale des Artisans du Niger (FNAN) et des Fédérations Régionales et Sous-Régionales des huit régions du pays.

Les discussions étaient dirigées par un bureau de séance composé comme suit :

- **Président** : Son Excellence Monsieur Amadou Nouhou, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat ;
- **Vices Présidents** :
  - Monsieur Yahaya Yandaka, Gouverneur de la région d'Agadez ;
  - Monsieur Jules Ougué, Gouverneur de la région de la Communauté Urbaine de Niamey ;
- **Rapporteurs** :
  - Monsieur Issaka Amoud, Directeur de la Promotion de l'Artisanat (DPA) ;
  - Monsieur Sahabi Yagi, Président de la Fédération Nationale des Artisans du Niger (FNAN) ;
  - Monsieur Ibbo Maazou, Secrétaire Général de la Fédération Régionale des Artisans de Zinder (FRAZI).

Après la mise en place du bureau de séance, le président a fait procéder à la distribution de la et à la lecture de la documentation de base (termes de référence de la réunion, note introductive du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat). Ensuite la parole fut donnée, respectivement aux Gouverneurs des régions et aux délégués de la FNAN et des organisations artisanes des huit régions. La méthodologie a consisté à une analyse diagnostic du secteur de l'artisanat et à proposer des solutions visant à améliorer les conditions de travail des artisans, mais aussi et surtout à trouver des débouchés porteurs pour les articles de grande qualité que nous produisons. Après avoir rappelé quelques constats, les discussions se sont articulées autour de deux principaux à savoir : les **contraintes au développement** des activités artisanales et des **propositions d'actions (solutions)** à entreprendre pour aider au développement de ces activités.

## **II. Résultats des travaux de la commission artisanat**

### **2.1. Constats**

Le secteur de l'artisanat au Niger dispose de potentialités susceptibles d'apporter des transformations dans l'économie nationale. En effet, à la différence du simple commerce



(achat pour la revente), l'artisanat produit et transforme au bénéfice des couches à faible pouvoir d'achat. Il s'adapte aux crises socioéconomiques et est un grand pourvoyeur d'emplois et de création de micro et petites entreprises. Sa production était estimée à 178 milliards CFA en 1995. En tenant compte de l'accroissement général annuel du PIB au Niger de 1995 à 2005 (3%), sa valeur peut être estimée à un peu plus 228 milliards CFA en 2005. Il contribue de ce fait à 20% en moyenne dans la formation du PIB annuel. L'accroissement annuel de la valeur ajoutée du secteur de l'artisanat est estimé à un peu plus de 2,5%, ce qui donne une estimation actuelle de la valeur ajoutée de 96 milliards CFA.

Les projections réalisées sur la base d'études et d'enquêtes indiquent qu'il existe plus de 350.000 artisans (activité principale) contre 135.000 en 1993.

Aussi, l'artisanat agit en amont comme en aval de la production agropastorale (matériel et moyens de production, de transformation et d'exhaure). L'artisanat contribue alors à la sécurité alimentaire (préoccupation principale au Niger) et à l'amélioration quantitative et qualitative de la production agropastorales (une des priorités nationales dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, ainsi qu'à l'amélioration de la santé en général (pharmacopée et tradipraticiens).

Cependant, malgré quelques avancés notables au niveau de l'organisation du secteur (création de FRA et FNAN), dans l'amélioration des conditions de travail et quelques efforts dans l'organisation de la commercialisation (GIE), le secteur de l'artisanat est confronté à plusieurs contraintes qui limitent considérablement son développement.

## **2.2. Contraintes au développement de l'artisanat**

Elles sont multiples et variées et liées à des caractéristiques du marché national, à des pesanteurs administratives, à la fiscalité, à l'inadaptation des lois et règlements, aux difficultés d'accès au financement.

### **2.2.1. Contraintes liées aux caractéristiques du marché intérieur**

- situation géographique d'enclavement du pays (desserte aérienne et réseau intérieur faibles) et son éloignement de la mer. Le coût des transports maritimes et aériens est élevé, limitant ainsi le degré de compétitivité et les avantages comparatifs des produits artisanaux exportés, sur le marché concurrentiel ;
- étroitesse du marché national et faiblesse du pouvoir d'achat ;
- forte dépendance de l'offre à la demande liée au manque de financement ;
- quasi inexistence de regroupements d'opérateurs privés et professionnels de vente et export de produits artisanaux nigériens ;
- faiblesse des exportations et des capitaux étrangers investis au Niger.

### **2.2.2. Contraintes d'ordre administratif**

- comportements abusifs de certains cadres de l'administration publique vis à vis des promoteurs économiques ;
- coûts toujours élevés pour créer des entreprises formelles, malgré l'allègement des formalités administratives (institution du guichet unique) ;

- abus répétés de certains services de l'Etat nécessitant souvent le recours onéreux à des intermédiaires juristes -conseils et avocats ;
- difficultés d'obtention des visas pour les importateurs en l'absence de toute représentation diplomatique ou consulaire nigérienne dans certains pays, ainsi que pour les exportateurs nigériens.

### **2.2.3. Contraintes liées aux lois et règlements**

Le cadre légal et réglementaire est contraignant, ce qui favorise le maintien des activités artisanales dans le secteur informel.

- s'agissant du code des investissements : pour être agréée, l'entreprise artisanale doit avoir un atelier fixe, faire une inscription légale ou disposer de statut, tenir une comptabilité et élaborer un programme d'investissement dont le coût est compris entre 2 et 25 millions FCFA. Cet investissement minimum et maximum, constitue en soi un véritable blocage pour la plupart des artisans, ce qui, dans l'exercice de leurs activités en général, prive toutes les entreprises artisanales ayant moins de 2 millions ou plus de 25 millions FCFA d'investissement, du bénéfice attaché aux avantages des dispositions spéciales du code des investissements, notamment : **l'exonération, pendant cinq ans, de patente, d'impôt sur le bénéfice industriel et commercial, d'impôt du minimum fiscal, ainsi que des droits et taxes y compris la TVA, sauf la redevance statistique ;**
- procédures d'accès aux avantages du code des investissements, de délivrance de l'autorisation d'exercice et autres documents nécessaires à l'exercice d'une activité économique, sont longues et onéreuses ;
- dispositions réglementaires éparses en raison de la dispersion des structures et l'incohérence dans l'accomplissement des fonctions que ces dernières sont chargées d'assumer. Par exemples : a) dans la pratique, l'exportateur qui doit avoir la qualité de commerçant et l'artisan qui n'a pas cette qualité observent les mêmes procédures et formalités à l'exportation ; b) les personnes physiques ou morales désireuses d'exercer le commerce des cuirs et peaux doivent faire parvenir au Ministère chargé du commerce un dossier constitué d'une attestation des moyens financiers et matériels, d'une attestation d'inscription au rôle des contributions des patentes et d'une attestation délivrée par le service des Ressources Animales ; c) les pièces de dossier lié à l'inscription varient selon qu'il s'agisse de personnes physiques, morales ou d'étrangers.

### **2.2.4. Contraintes fiscales**

- fiscalité inadaptée aux activités artisanales. Dans la pratique, le système fiscal appliqué ne reflète pas toujours le niveau d'activité réelle car l'unité d'imposition est mal définie et la pression fiscale trop élevée. L'entreprise artisanale assujettie à la **patente synthétique, paye également la taxe de publicité (enseigne), la taxe sur la valeur locative, la taxe de marché, la taxe de balayage et d'autres taxes spécifiques** relatives à certaines professions. Or, l'ordonnance portant orientation de la politique nationale sur le secteur de l'artisanat (article 9) dispose qu'il est institué un impôt direct et unique appelée nouvelle patente dont les conditions d'application seront fixées par décret pris en conseil des ministres et qui regroupe toutes ces taxes citées précédemment ;

- remise en cause manifeste par l'administration fiscale de certains acquis fiscaux même contenus dans le code des investissements. C'est le cas par exemple du paiement anticipé de la patente annuelle avant de commencer à exercer.

### **2.2.5. Contraintes liées au financement des entreprises artisanales**

- insuffisance, voire inexistence de structures et mécanismes adéquats pour le financement de l'entreprise artisanale ;
- absence de réelles possibilités de crédit fournisseur due à l'absence de mécanismes de financement spécifiques aux activités artisanales. Cette situation est liée à la capacité financière limitée des coopératives nigériennes. Ceci limite le volume des commandes que ces coopératives sont capables d'honorer dans des délais raisonnables ;

### **2.2.6. Synthèse : Problématique spécifique au secteur de l'artisanat**

En somme, la problématique spécifique du secteur de l'artisanat (des coopératives artisanales) peut se résumer comme suit, par ordre de priorité :

1. clientèle et nouveaux débouchés commerciaux insuffisants, capacité insuffisante pour maîtriser les circuits de commercialisation et la gestion des commandes importantes, difficultés d'accès aux appels d'offres et marchés publics ;
2. maîtrise limitée des circuits d'approvisionnement et difficultés de constituer des stocks par manque de capitaux ;
3. faiblesse des systèmes d'épargne et de crédit, adaptés pour les besoins d'approvisionnement, de production et de commercialisation ;
4. absence d'une force nationale écoutée (lobbying) pour inciter à prendre des mesures utiles pour la promotion du secteur artisanal (scolarisation et formation des artisans, fiscalité simplifiée, accès aux marchés publics).

## **III. Propositions**

A ce niveau, plusieurs propositions peuvent être envisagées et que l'on peut synthétiser comme suit. L'intérêt de ces mesures répertoriées selon les thèmes, c'est qu'elles pourront renforcer les capacités (organisation, production de qualité et en quantité, commercialisation) des entreprises artisanales, notamment les coopératives et contribueront, de ce fait, à favoriser et accroître l'accès aux bénéfices des possibilités offertes par la **Loi américaine pour la Croissance et l'Opportunité en Afrique (AGOA)**, et par les **Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne (APE)** dont l'objectif est de promouvoir le commerce et les investissements, ainsi que le développement économique et les réformes dans les pays en développement en général, en Afrique subsaharienne en particulier. En effet, pour bénéficier de cette opportunité, les entreprises artisanales doivent disposer de capacités nécessaires (main d'œuvre qualifiée, moyens financiers pour répondre aux multiples exigences de la demande telles que : la qualité, la quantité, les normes, les délais de livraison).

### **3.1. Mesures d'ordre général et administratif**

- organiser et professionnaliser le secteur (moderniser les groupements, coopératives, associations et fédérations d'artisans ; développer les capacités techniques, technologiques et managériales des leaders) ;

- rendre pleinement opérationnel le guichet unique ;
- créer un environnement administratif, fiscal, législatif et financier attractif pour la micro et petite entreprise ;
- encourager la consommation des produits locaux.

### **3.2. Mesure d'ordre juridique et réglementaire**

- adopter la loi portant régime des coopératives artisanales. Cela permettra l'émergence d'un cadre institutionnel et juridique qui prenne en compte la spécificité du secteur de l'artisanat pour sa promotion et son développement, notamment à travers des textes spécifiques. Il s'agit de rendre opérationnelles les structures d'artisans, à renforcer leur capacité de production et à améliorer la qualité de leurs produits. Il permettra aux coopératives artisanales d'acquérir des équipements et d'effectuer des approvisionnements collectifs, d'améliorer leurs performances techniques, de renforcer leurs possibilités d'accéder aux crédits.

### **3.3. Mesures relatives à la commercialisation et à l'élargissement des débouchés**

3.3.1. pour le marché intérieur, faciliter aux entreprises artisanales l'accès aux marchés publics ci-dessous à travers la Fédération Nationale des artisans :

- aux matériels agropastoraux (production et transformation de produits agricoles, moyens d'exhaure...) commandés par des projets d'appui au développement de l'agriculture et de l'élevage ;
- aux tables bancs (meublier scolaire) ;
- aux mobiliers des administrations (Etat et collectivités) ;
- à l'équipement des cases de santé.

3.3.2. pour la promotion, apporter des appuis pour l'organisation de foires et salons au niveau national. Il s'agit :

- du Salon International de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM) qui vient d'être institutionnalisé par décret n°2005-148/PRN/MT/A du 12 juillet 2005 ;
- organisation d'un salon national de la créativité avec institution d'un prix spécial du Président de la République. Ce salon coïncidera avec la fête nationale de l'artisanat qui est organisée chaque année le dernier samedi du mois d'avril.

3.3.3. pour les marchés extérieurs :

- appuyer la préparation et la participation des artisans aux foires et expositions internationales, particulièrement en Amérique du Nord (USA, Canada) et en Europe ;

- promouvoir l'exportation des produits artisanaux par le biais de l'ANIPEX et à travers les nigériens à l'extérieur.

### **3.4. Mesures relatives au renforcement de la production**

- 3.4.1. développer un artisanat d'entreprise (fonds d'appui à l'artisanat, création de zones d'installations et de promotions artisanales dans des lieux à fort potentiel artisanal ; centre national de promotion et d'exposition permanente à Niamey pour encourager la commercialisation ; modernisation et promotion des villages artisanaux ; vitrines de l'artisanat nigérien à l'extérieur) ;
- 3.4.2. créer une centrale d'approvisionnement pour faciliter l'accès des entreprises artisanales à des matières premières de qualité et en quantité suffisante, ainsi qu'à des outillage : constitution d'un stock de départ dont les conditions de gestion et d'éligibilités seront déterminées ;
- 3.4.3. développer la filière cuirs et peaux (production, collecte, traitement et transformation) ;
- 3.4.4. faire la promotion des unités de production et de transformation ;
- 3.4.5. appuyer le renforcement des capacités techniques des entreprises artisanales, par exemple en augmentant la subvention allouée à l'ONAFOP sur la taxe sur l'apprentissage ;
- 3.4.6. élargir le programme spécial du Président de la République au secteur de l'artisanat ;
- 3.4.7. construire et équiper une tannerie moderne à Agadez.

### **3.5. Mesures liées au financement**

Il s'agit ici de mesures qui devraient permettre de développer la capacité financière des coopératives pour leur permettre de pouvoir honorer des volumes plus importants de commandes, telles que :

- 3.5.1. rechercher une meilleure insertion des coopératives artisanales dans le système bancaire à travers par exemple des mécanismes de découverts au niveau des institutions bancaires. Cela suppose, en l'absence de garantie matérielles, l'existence des possibilités de garantie : 1) sociale (cautions mutuelles, solidarité de groupe) ou 2) administrative des structures de tutelles;
- 3.5.2. encourager la création de coopératives ou d'associations entre artisans pour faciliter l'obtention de crédits à un plus grand nombre d'artisans ;
- 3.5.3. diversifier les formules de crédits en rapport avec les capacités de remboursement et les besoins des entreprises artisanales ;

- 3.5.4. centrer le crédit plus sur les investissements que sur les fonds de roulement ;
- 3.4.1. bonifier les taux d'intérêt pour les crédits à l'équipement (fonds à mettre en place par exemple).
- 3.4.2. transformer en emplois les augmentations des revenus dans les unités de production artisanales.
- 3.4.3. octroyer des subventions pour breveter les inventions ;
- 3.4.4. réduire les taux d'intérêt pour faciliter l'accès des entreprises artisanales au crédit bancaire, en défiscalisant par exemple les produits.

### **3.5. Mesures d'ordre fiscal**

- 3.5.1. exonérer les unités artisanales de production et de transformation pendant les cinq (5) premières années de leur création ;
- 3.5.2. rendre opérationnelles les commissions régionales des patentes ;
- 3.5.3. étudier les possibilités de mise en place d'une fiscalité spécifique, simple et allégée. En somme, il s'agit de mettre en place un système de calcul de la patente sur des bases qui reflètent le niveau réel de l'activité de l'entreprise artisanale et la situation économique de la région.

### **3.6. Quelques investissements à envisager dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République pour renforcer les capacités des coopératives artisanales**

#### **3.6.1. Appui au développement des activités artisanales des femmes (912,670 millions FCFA sur 3 ans) :**

Il s'agit :

- de construire et d'équiper des infrastructures spécifiques pour la mise en commun des moyens de production pour lesquelles, individuellement, ces femmes ne pourront faire face ;
- de doter ces groupements de femmes d'équipements qui allégeraient leurs tâches ménagères afin de pouvoir augmenter le temps à consacrer à l'exercice de leurs activités artisanales ;
- de mettre en place une ligne de crédit (production, commercialisation).

#### **3.6.2. Construire et équiper des centres et villages artisanaux (1,482 millions FCFA sur 3 ans)**

Cet investissement concerne :

- la construction et l'équipement de centres artisanaux à Diffa commune, Tillabéri commune, Ballayara et Abalak (228 122 391 FCFA par centre ou village artisanal) et d'une tannerie moderne à Agadez (400 millions) ;
- la construction de locaux (siège) et l'acquisition de matériel et équipements de travail pour le secrétariat permanent du Salon International de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM) (73.000.000 FCFA) ;
- l'acquisition d'équipements pour l'atelier de formation en design, le laboratoire, et le centre de documentation du Centre des Métiers du Cuir du Niger (CMCN) ;
- la construction et l'équipement de deux (2) ateliers et la constitution d'un stock de matières premières, ainsi que l'organisation de formations pour les artisans handicapés locomoteurs du Musée National de Niamey: mal voyants de Maradi Commune ;
- la réhabilitation, l'équipement du centre des handicapés locomoteurs de Maradi et l'extension de ses activités aux mal voyants.

### 3.6.3. Appui à l'exportation des produits artisanaux (120 millions FCFA par an)

Il s'agit d'appuyer la préparation et la participation des artisans aux foires et expositions internationales, particulièrement en Amérique du Nord (USA, Canada) et en Europe, notamment par :

- l'amélioration des capacités financières des entreprises artisanale pour leur permettre de répondre à des commandes importantes et d'exporter dans le cadre des opportunités offertes par la loi AGOA et les Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne ;
- la prise en charge des frais de location de stands, le transport des artisans (renforcement du budget des interventions publiques du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat ;
- la prise en charge de la production d'outils de vente essentiels tels que les catalogues, les listes de prix, qui sont indispensables aux exportateurs ;
- la prise en charge du suivi des contacts noués au cours des foires ;
- l'appui à la recherche et à la mise à disposition d'informations commerciales afin d'aider les exportateurs des produits artisanaux à s'adapter aux circuits de distribution commerciaux extérieurs : informations sur les opportunités d'exportation, sur l'environnement de la demande (goût de la clientèle, normes, législations et formalités douanières, conditions d'achat, connaissance et exploitation des avantages et préférences tarifaires offerts par l'AGOA et les accords de partenariat économique avec l'Union Européenne.

#### IV. Recommandations

Considérant les difficultés d'accès au financement et d'écoulement des produits auxquelles sont confrontées les coopératives artisanales et la nécessité d'accroître les bénéfices attachés à l'accès aux avantages et préférences tarifaires offerts par les accords de coopération économique régionale et internationale, la commission artisanat recommande :

1. de favoriser l'accès des artisans aux marchés publics à travers (mobiliers scolaires et de bureau, matériels agricoles, mobiliers des case de santé, etc.), la Fédération Nationale des Artisans du Niger (FNAN) ;
2. d'élargir le Programme Spécial du Président de la République au secteur de l'Artisanat pour financer les investissements identifiés lors de cette rencontre pour un montant de 2. 514.670.000 FCFA;
3. que l'Etat mette tout en œuvre pour permettre aux artisans de bénéficier des avantages et préférences tarifaires offerts par l'AGOA et les accords de partenariat avec l'Union Européenne ;
4. de mettre en place, au niveau de la Banque Régionale de Solidarité, pour les coopératives d'artisans, une ligne de crédit d'un montant significatif à prélever sur le Programme Spécial du Président de la République (Fonds PPTE).
5. de promouvoir la consommation des produits artisanaux par les nigériens ainsi que l'équipement des bureaux administratifs par les produits fabriqués localement.

La Commission Artisanat

Fait à Niamey, le 16 septembre 2005.



**REPUBLIQUE DU NIGER  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
CABINET**

**DISCOURS DE S.E.M. MAMADOU TANDJA,  
PRESIDENT DE LA REPULBIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
A L'OCCASION DE LA RENCONTRE AVEC LES  
ORGANISATIONS PAYSANNES**

**Niamey, le 15 septembre 2005**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**  
**Messieurs les Gouverneurs des Régions ;**  
**Mesdames et Messieurs les Responsables des Organisations Paysannes ;**  
**Honorables Invités ;**  
**Mesdames et Messieurs,**

La rencontre de ce matin intervient dans le contexte que vous savez, marqué particulièrement par des polémiques de tous genres autour de la situation alimentaire que vit notre pays.

Sans nul dessein de vouloir perpétuer les débats, je tiens tout de même à rappeler que la campagne agricole précédente, caractérisée par l'insuffisance de la pluviométrie doublée d'attaques acridiennes, a enregistré un déficit de 223.000 tonnes sur les 3 Millions de tonnes nécessaires à la satisfaction des besoins alimentaires de notre population estimé à près de 12 Millions d'habitants.

Je laisse à chacune et à chacun le soin de rapporter cette donnée au nombre de personnes dont on dit en danger de mort, soit 3 Millions, pour se faire une idée réelle de la situation dans laquelle d'aucuns ont tenu à voir un drame national, dans un pays comme le nôtre où il faut nécessairement compter avec l'austérité et les caprices du climat.

Toujours est-il que l'Etat n'a lésiné sur aucun moyen pour apporter l'appui nécessaire aux populations, à travers la vente à prix modérés de 42.000 tonnes de céréales, appuyées par la distribution gratuite des vivres, fruits des importantes contributions aussi bien nationales qu'internationales.

Dans le cadre plus générale de l'amélioration de notre situation alimentaire, des efforts appréciables ont été déployés en vue d'accroître notre production agricole. Je relève pour m'en féliciter, que depuis 2001, des investissements importants ont été réalisés au profit de nos producteurs ruraux. Ainsi, au titre de chaque année, il est placé :

- 11.500 tonnes d'engrais ;
- 117.250 litres de pesticides ;
- et 1.626 tonnes de semences.

Ont été vendus à prix modérés :

- 2.650 houes à traction asine ;
- 309 motoculteurs équipés,
- 315 motopompes ;
- 296 tracteurs auxquels viendront incessamment s'ajouter 225 autres.

Dans le même temps, il a été réalisé :

- 174 puits maraîchers ;
- 32 périmètres irrigués ;
- ainsi que 137 mini barrages et seuils d'épandage pour favoriser la remontée des nappes.

Par ailleurs et dans le même souci d'améliorer le bien être de nos populations, des réalisations ont été opérées en faveur de nos vaillantes femmes rurales à travers notamment la mise à disposition de :

- micro crédit pour un montant d'1 Milliard de nos Francs ;
- 40 batteuses à céréales ;
- 20 presses à huile ;
- 160 décortiqueuses ;
- 619 moulins ;
- et 2028 vaches laitières.

Pour l'avenir, des dispositions sont d'ores et déjà prises pour multiplier et diversifier les réalisations en vue de rehausser de manière substantielle le niveau de vie de nos populations.

De la même manière que nous avons réalisé les milliers de classes, les milliers de cases de santé et les centaines de puits, nous intensifierons les efforts et initiatives en vue de donner au monde rural toute la vitalité nécessaire.

C'est justement dans cette perspective que s'inscrit la rencontre d'aujourd'hui qui doit être des plus constructives, des plus pragmatiques, en vue de déboucher sur des objectifs précis, réalistes et réalisables.

A cet effet, je voudrais ici donner quelques repères qui pourraient servir de bases de réflexions en vue de favoriser la promotion des secteurs clés de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat.

Ainsi, dans le domaine de l'agriculture, l'impératif est bien entendu celui d'augmenter notre production de manière substantielle ; ce qui, à mon avis, pose les problèmes de changement de nos moyens de production, de gestion des pluies, d'utilisation des sols et de diversification des cultures.

Dans le domaine de l'élevage, il nous revient d'abord de préconiser les dispositions idoines permettant de sécuriser au maximum l'excédent fourrager que pourrait générer la présente campagne agricole.

Nous aurons ensuite à envisager la revalorisation du secteur qui passe, à mon avis, par trois dispositions majeures à savoir :

- la pratique de l'élevage extensif dans la zone Nord, favorisée par une sécurité renforcée des personnes et des biens, ainsi que la réalisation de nombreux points d'eau ;
- le développement de l'élevage intensif dans les zones centrales et du Sud ;
- et la réalisation d'abattoirs modernes en vue de favoriser l'exportation efficiente de viande fraîche et d'autres produits animaux.

En matière artisanale, il s'agit non seulement d'améliorer les conditions de travail des artisans, mais aussi et surtout de trouver des débouchés porteurs pour les articles de grande qualité que nous produisons.

Se posent alors pour tous les secteurs, les questions cruciales de commercialisation et de conquête des marchés, au sujet desquelles il y a lieu de prospecter les voies et moyens d'exploiter au mieux les possibilités nombreuses qui s'offrent à nous aussi bien au niveau de notre sous-région, avec l'Union Européenne, que dans le cadre de l'AGOA en matière d'échanges commerciaux entre les Etats-Unis d'Amérique et notre pays.

Sur ces différentes questions, Mesdames et Messieurs, je voudrais pour terminer, répéter que nous irons droit à l'essentiel pour circonscrire les objectifs et, avec toute la détermination nécessaire, retrousser nos manches pour en assurer la matérialisation.

Cette mission, nous en sommes tous conscients, requiert autant de la détermination que des moyens.

Aussi, pour garantir davantage nos chances de succès, chaque acteur doit convenablement jouer son rôle : les organisations coopératives devront être mieux organisées et plus entreprenantes.

L'Etat, à travers ses structures techniques, interviendra pour assurer l'encadrement adéquat et donner l'impulsion nécessaire pour une relance décisive du monde rural, synonyme de développement et de bien être de nos populations.

**Je vous remercie.**

REPUBLICQUE DU NIGER  
\*\*\*\*\*  
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT  
AGRICOLE  
\*\*\*\*\*

**ALLOCUTION DE BIENVENUE DE MONSIEUR LE MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE A L'OCCASION DE LA  
RENCONTRE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE AVEC LES ORGANISATIONS PAYSANNES**

Septembre 2005

- Excellence Monsieur le Président de la République,
- Monsieur le Premier Ministre par intérim,
- Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,
- Messieurs les Gouverneurs des Régions,
- Mesdames et Messieurs les responsables des organisations paysannes,
- Honorables invités.

C'est avec un agréable plaisir que je prends la parole en ce jour 15 septembre 2005 à l'occasion de la rencontre de Son Excellence Monsieur le Président de la République avec les membres des Organisations Paysannes.

Mesdames et Messieurs,

Permettez moi tout d'abord de souhaiter la chaleureuse bienvenue à tous ceux qui ont fait le déplacement de Niamey et en particulier aux participants venus des différentes régions du pays pour représenter leurs structures à cette importante rencontre qui constitue un cadre de prise de décision et d'engagement responsable.

En effet, l'économie du Niger essentiellement basée sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat est tributaire des aléas climatiques, confrontant de ce fait les populations nigériennes à des crises alimentaires devenues de plus en plus structurelles.

Conscient du rôle que peuvent jouer les organisations paysannes dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire à travers leurs actions en matière d'approvisionnement, de protection, de production, de conservation, de transformation et de commercialisation, les Autorités de la cinquième République au premier rang desquelles S.E.M MAMADOU TANDJA ont accordé une attention toute particulière à la promotion des structures paysannes.

Cependant, beaucoup reste encore à faire en matière d'appui conseils aux organisations paysannes en vue de leur nécessaire redynamisation, condition sine qua non à l'intégration de notre économie aux plans régional et mondial.

D'ores et déjà, je puis vous assurer que le Gouvernement, fidèle à sa politique participative de promotion des organisations paysannes, ne ménagera aucun effort pour créer et promouvoir les conditions idoines de l'auto organisation et l'autogestion du monde rural.

Je vous remercie

## **Intervention des organisations paysannes lors de la rencontre avec le Chef de l'Etat du 15 09 05 à Niamey**

Excellence Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat,  
Excellence Monsieur le Premier Ministre chef du Gouvernement,  
Messieurs les Ministres,  
Messieurs les représentants des organisations paysannes  
Honorables invités,

Tout d'abord nous volons adresser nos remerciements les plus sincères au nom de l'ensemble des organisations paysannes du Niger à votre Excellence Monsieur le Président de la République pour nous avoir donné cette opportunité d'échanger avec vous sur les questions touchant le monde rural en général et plus particulièrement la commercialisation des produits agricoles.

En effet au sortir d'une campagne agricole qui s'annonce relativement satisfaisante sur l'ensemble du territoire, les problèmes de la commercialisation restent et demeurent une préoccupation des organisations paysannes.

Excellence Monsieur le Président, les organisations paysannes par ma voix vous témoignent leur profonde gratitude pour les efforts inlassables que vous ne cessez de déployer dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de leurs membres comme en témoignent les nombreuses réalisations effectuées dans le cadre de votre programme spécial notamment :

- les mini barrages ;
- les points d'eau pastoraux ;
- la vente de céréales et des engrais à prix modéré ;
- les équipements agricoles (tracteurs, motoculteurs, motopompes moulins etc.) ;
- le crédit aux groupements féminins ;
- l'opération vache laitière ;

Cependant les organisations paysannes restent encore confrontées à un certain nombre de contraintes tant au niveau de la production que de la commercialisation des produits agricoles dont nous nous réjouissons de pouvoir en débattre au cours de cette rencontre.

Avec l'appui de certains partenaires au développement des améliorations notables ont été enregistrées dans certaines structures. Nous pensons également que le gouvernement devra s'investir d'avantage, en facilitant aux organisations paysannes l'accès aux fonds prévus dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED pour leur renforcement et en appuyant ses propres structures d'encadrement.



Excellence Monsieur le Président, comme vous le savez, l'année que nous venons de traverser a été particulièrement difficile pour l'ensemble du monde paysan du fait des déficits céréaliers importants enregistrés et de la perte de la quasi-totalité du cheptel dans certaines zones pastorales.

Aussi nous souhaiterions que les mesures urgentes soient entreprises pour parer à de telles situations à savoir :

- l'intensification des cultures irriguées
- l'élaboration et la mise en œuvre de programme de reconstitution du cheptel
- la réhabilitation et la multiplication des banques céréalières

Excellence Monsieur Le Président, dans un peu plus de deux ans notre pays le Niger entrera de pleins pieds dans l'ère de la mondialisation, avec la libéralisation du commerce et l'ouverture de tous les marchés. Au vu de toutes les contraintes que nous avons soulignées tant au point de vue de la production que de la commercialisation, il serait difficile au producteur nigérien de se présenter au marché mondial avec ses produits car ils n'auront aucune chance d'être compétitifs. C'est dire qu'il faut réagir dès maintenant pour ne pas sacrifier notre agriculture et notre élevage et devenir que de simples consommateurs.

Pour notre part nos réflexions à ce sujet seront partagées au cours des travaux de cette rencontre.

Voilà Excellence Monsieur le Président de la République, les préoccupations que les organisations paysannes réunies ce jour autour de vous ont tenu à vous exprimer en vous renouvelant encore une fois leur profonde reconnaissance pour l'attention toute particulière que vous n'avez jamais cessé de leur accorder.

Merci Monsieur le Président

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

**DISCOURS DE CLÔTURE DE MONSIEUR LE MINISTRE DU  
DEVELOPPEMENT AGRICOLE A L'OCCASION DE LA RENCONTRE  
DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE AVEC LES ORGANISATIONS PAYSANNES**

Septembre 2005

Par la grâce de Dieu le Tout Puissant et Miséricordieux, nous voilà au terme de cette importante rencontre après une journée d'intenses travaux, fructueux et riches en enseignements.

Tout le mérite revient à Son Excellence Monsieur le Président de la République Tandja Mamadou, pour l'initiative de cette rencontre; En votre nom à tous, nous lui devons de très vifs remerciements.

En effet, cette réunion nous aura permis de définir les voies et moyens d'accroissement des productions agropastorales et artisanales, en particulier les céréales, pour assurer les bases durables de notre sécurité alimentaire.

Il s'agit notamment de :

- La mise en œuvre d'un programme de lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation;
- la réhabilitation des centres de multiplication des semences pour une plus large diffusion des semences améliorées de qualité en quantité suffisante sur la base d'un partenariat étroit avec les institutions de recherche et les organisations paysannes;
- la modernisation des pratiques culturales par la poursuite de la vente à prix modérés des matériels et intrants agricoles à travers les organisations paysannes ;
- la réhabilitation des périmètres irrigués ;
- Le renforcement des capacités d'interventions des services techniques par le recrutement des cadres;

Dans ce même cadre, l'organisation de la reconstitution du Stock Stratégique des produits alimentaires à hauteur de

100.000 tonnes de céréales avec la participation des organisations des producteurs que vous représentez est un des résultats probants auxquels nous avons abouti.

En matière de commercialisation des céréales, vous avez souligné l'urgence de la mise en place effective de fonds de commercialisation au plus tard le 15 octobre 2005, la responsabilisation de l'Office de Produits Vivriers du Niger (OPVN) en impliquant les organisations paysannes, la poursuite du warrantage et de la mise en place des banques céréalières ;

Les objectifs raisonnables de production et de commercialisation retenus, commandent une plus grande mobilisation des producteurs, à laquelle vous venez de souscrire, et j'ose espérer que vous serez à la hauteur de cette tâche combien exaltante.

Mesdames et Messieurs

S'agissant de l'exportation des produits agropastoraux et artisanaux, vous aviez reçu d'amples informations sur les opportunités offertes par les accords régionaux et internationaux notamment la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique communément appelée AGOA et les Accords de Partenariats Economiques (APE) avec l'Union Européenne, et vous en avez dégagé des propositions pertinentes de valorisation de nos produits.

A ce sujet, je retiendrai spécifiquement :

- la mise en place d'un fonds de garantie à l'exportation;
- la promotion d'industries de transformation des produits agropastoraux et artisanaux
- l'opérationnalité effective du guichet unique ;

- les appuis à l'organisation du Salon International de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM) qui vient d'être institutionnalisé par décret n°2005-148/PRN/MT/A du 12 juillet 2005 ;
- les mesures d'ordre financier et fiscal propres à promouvoir la production et l'exportation des produits agropastoraux et artisanaux.

A cet effet, je vous réaffirme une fois de plus l'engagement du Gouvernement à appuyer vos initiatives visant une plus grande insertion de notre pays au commerce international.

Par ailleurs, j'ai beaucoup apprécié votre souci de suivi et évaluation des actions ainsi définies, et le système proposé me semble cohérent et participatif, pour garantir les résultats escomptés.

C'est pourquoi, une place privilégiée sera accordée au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des organisations paysannes et des producteurs, ainsi que la multiplication des radios rurales que vous venez de recommander

Enfin, il me plaît de vous exprimer toute ma satisfaction pour les résultats appréciables auxquels vous êtes parvenus et je serai votre fidèle porte-parole auprès de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat en vue de la mise en œuvre des actions retenues.

En vous souhaitant un bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare clos les travaux de cette rencontre.